



Commune de COLOMBY-ANGUERNY

n° 204 – 16 août 2025

La lettre de la mairie

Travaux de voirie

A compter du 25 août 2025 et jusqu'au 20 septembre, des travaux de voirie seront entrepris pour améliorer différents points dans la commune.

Les arrêtés correspondants sont joints à la lettre :

- **Arrêté 2025-31** – Grand rue et chemin de la Couture – les travaux consistent à améliorer la circulation en réglementant le stationnement et le déplacement des piétons. Le chemin de la Couture sera transformé avec une reprise du corps de chaussée et les écoulements d'eau de pluie avec une finition en enrobé.
- **Arrêté 2025-32** – Rue du Clos de l'église – Les travaux consistent à reprendre le pluvial qui n'est pas suffisant en cas de forte pluie (pose de nouveaux avaloirs)
- **Arrêté 2025-33** – Rue Auvray de la Bataille – Une traversée de voie et de nouveaux avaloirs seront créés pour améliorer les écoulements des eaux de ruissellement de tout le lotissement
- **Arrêté 2025-034** – Rue du Bout maçon, de l'église d'Anguerny et du Calvaire – Remise en état du corps de chaussée à certains endroits et remplacement de la couche de roulement avec le renouvellement des tampons d'assainissement.

Préservons la qualité de vie dans notre commune

HALTE AUX INCIVILITÉS

Depuis quelques semaines, des habitants font des remarques à propos des règles de civisme non respectées. **Le civisme contribue à préserver au quotidien le bien vivre ensemble.**

Le bruit : Je respecte le repos de mes voisins. Par arrêté préfectoral, les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur tels que tondeuses à gazon, perceuses à percussion ne peuvent être effectués que : **Jours ouvrables : 8h30-12h ; 14h30-19h30 - Samedi, 9h-12h et 15h-19h - Dimanche et jour férié, 10h-12h.**

Soirée « barbecue » : Les soirées d'été prolongées peuvent constituer un tapage nocturne à partir **de 22h jusqu'à 7h du matin.** Si usage du barbecue, attention à la sécurité, aux nuisances olfactives et aux fumées pour l'entourage.

Trottoirs et espaces verts : Pour le respect de tous, merci de laisser les trottoirs et les espaces verts propres. Une seule solution pour que votre chien n'occasionne pas de désagréments : se munir d'un sachet, ramasser les déjections, jeter le tout dans la poubelle la plus proche.

Merci pour les employés de la commune et pour chacun d'entre nous.

City-Stade – Rappel aux parents

L'accès du City-stade et au préau est autorisé tous les jours y compris les week-ends de. **10 h à 12 h et de 15 h à 18 h 30**

Horaires des déchèteries



DU 1^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE

	Luc-sur-Mer rue A. Lemarchand	Saint-Aubin-sur-Mer route de Tailleville	Courseulles-sur-Mer route de Reviers
Lundi	9h-12h / 13h-18h	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	13h-18h	9h-12h / 13h-18h
Mercredi	9h-12h / 13h-18h	FERMÉ	FERMÉ
Jeudi	FERMÉ	13h-18h	9h-12h / 13h-18h
Vendredi	9h-12h / 13h-18h	FERMÉ	9h-12h / 13h-18h
Samedi	9h-12h / 13h-18h	9h-12h / 13h-18h	9h-12h / 13h-18h

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

	Luc-sur-Mer rue A. Lemarchand	Saint-Aubin-sur-Mer route de Tailleville	Courseulles-sur-Mer route de Reviers
Lundi	9h-12h / 13h-17h	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	13h-17h	9h-12h / 13h-17h
Mercredi	9h-12h / 13h-17h	FERMÉ	FERMÉ
Jeudi	FERMÉ	13h-17h	9h-12h / 13h-17h
Vendredi	9h-12h / 13h-17h	FERMÉ	9h-12h / 13h-17h
Samedi	9h-12h / 13h-17h	9h-12h / 13h-17h	9h-12h / 13h-17h

*Ces horaires sont valables à compter du 1^{er} janvier 2025.